



AVIS AUX DEPOSANTS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (DROITS D'AUTEUR)

Le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation « CATI-CRAT », informe tous les chercheurs, ingénieurs et techniciens du centre de recherche en aménagement du territoire, désirant protéger leurs œuvres et créations par les (droits d'auteur), des documents nécessaires pour la constitution du dossier :

- 1- Une fiche descriptive contenant les informations suivantes :
 - Titre de l'œuvre/réalisation
 - Nom(s) du (ou des) auteur(s)
 - Date de création et contexte de réalisation
 - Description détaillée de l'œuvre (objectifs, méthodologie, résultats ou impact)
 - Illustrations, schémas ou documents annexes (si disponibles)
- 2- Un CD contenant la fiche technique et d'autres informations complémentaires (photos, vidéo, démonstration...).
- 3- Déclaration des œuvres non placées en gestion collectives (fiche ONDA)

La protection de vos travaux permet d'assurer leur reconnaissance officielle, de prévenir toute utilisation non autorisée et de renforcer votre propriété intellectuelle.

Fait à Constantine le 09-03-2025

Le responsable du CATI